

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **LUNDI 18 JUIN 2012**

Absents excusés : Vincent CARPENTIER, Jean-Baptiste LELANDAIS, Virginie DELISLE
procuration à Dominique LEFEBVRE, Marie-Thérèse CUVIER procuracy à Gérard DUCABLE,
Joëlle GENTY procuracy à Alain DURAND.

Absent non excusé : Jean-Claude CADINOT.

Monsieur Olivier GUILMOT remplit les fonctions de secrétaire de séance avec le
concours de Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la
précédente séance.

Aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Il est donc passé à l'ordre du jour.

I – SPORTS LOISIRS JEUNES : du 06 au 20 juillet et du 27 au 31 août 2012 : TARIFS

Les différentes propositions d'activités ont été soumises à la commission et validées par
celle-ci.

Les activités du mois d'août seront mises en place après l'évaluation du stage du mois
de juillet et en fonction du nombre des inscrits.

Un représentant de la Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale
fera un audit pendant le déroulement des activités de juillet. Ces conclusions permettront
d'améliorer le fonctionnement de notre formule.

Délibération n° 2012/0052

Le Conseil Municipal

*VU les stages Sports Loisirs Jeunes organisés du 06 au 20 juillet et du 27 au 31
août 2012,*

VU les documents présentés,

Après vote à main levée, à l'unanimité

DECIDE

1 – de demander aux familles isneauvillaises et hors communes une participation financière pour les activités selon le tableau ci annexé,

2 – d'allouer une indemnité kilométrique forfaitaire de 50 € par semaine à la directrice du stage (un état journalier devra être complété par la directrice et adressé au comptable public).

% majoration pour les Hors Commune = 20 JUILLET

| Intitulé Stage | ISNEAUVILLE | HORS COMMUNE |
|-----------------------|-------------|--------------|
| Activités ponctuelles | 30,00 € | 36,00 € |
| LE VASE SACRE | 120,00 € | 144,00 € |
| PEKIN-EXPRESS | 150,00 € | 180,00 € |

% majoration pour les Hors Commune = 20 AOUT

| Intitulé Stage | ISNEAUVILLE | HORS COMMUNE |
|------------------------------------|-------------|--------------|
| Activités sportives et artistiques | 150,00 € | 180,00 € |

II – ESPACE CULTUREL : Modification du temps de travail d'un agent :

Le nouvel espace culturel ayant ouvert ses portes, il est nécessaire de procéder à l'entretien de ce nouveau local. Madame Michèle PETIT, adjoint technique 2^{ème} classe, est chargée de cette mission.

Délibération n° 2012/0053 :

Le Conseil Municipal

VU – le livre IV du Code des Communes et notamment les articles L.414-5 à L.414-10,

VU – la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU – le décret n° 91-298 du 20 mars 1991,

VU – l'ouverture du nouvel espace culturel,

Considérant la nécessité de procéder à l'entretien de ce nouveau bâtiment,

DECIDE à l'unanimité

1) D'augmenter le temps de travail hebdomadaire de madame Michèle PETIT, Adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2012,

2) Le coefficient de réduction passera de 18/35 ème à 21/35 ème à compter du 1^{er} septembre 2012.

III – VEHICULE SERVICE TECHNIQUE : Mise à disposition gratuite :

Monsieur GILLET expose à l'assemblée le fonctionnement de cette mise à disposition gratuite.

Monsieur LEFEBVRE fait part de sa réticence à ce système du fait de la publicité effectuée sur un véhicule au service de la commune.

Ce véhicule sera livré sous un délai de 5 mois.

Délibération n° 2012/0054 :

La société TRAFIC COMMUNICATION propose de mettre à disposition de la commune d'ISNEAUVILLE gratuitement un véhicule de type PICK-UP pour le service technique. Ce véhicule neuf sera mis à disposition pour une durée de 3 ans, garantie constructeur, kilométrage illimité.

La société assure le financement de ce service par la recherche de partenaires locaux par la pose d'emplacements publicitaires.

L'assurance tous risques, les frais de carte grise et les fluides restent à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune dans cette démarche.

Le Conseil Municipal, après vote à main levée

Par 12 VOIX POUR

03 VOIX CONTRE

1) ACCEPTE le principe de cette opération,

2) PRECISE que l'ensemble des fournisseurs et acteurs de la Commune seront contactés,

3) CHARGE monsieur le Maire d'effectuer les démarches administratives relatives à cette affaire.

IV – D 928 : AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE ET PIETONNE :

Monsieur le Maire rappelle les nombreuses difficultés liées à la mise en œuvre de ce dossier. Il fait part que le Maire de QUINCAMPOIX serait à nouveau intéressé par cet aménagement commun.

Ces travaux sont indispensables pour permettre d'assurer une sécurité aux nombreux riverains et notamment aux élèves se rendant au collège Lucie Aubrac.

Le bureau d'études nous ayant fourni le détail des prestations pour chaque piste avec trois solutions de gestion des eaux pluviales, le Conseil Municipal est soumis au choix.

La solution N° 03 (sans structure réservoir et fossé drainant) pour un montant de :

| | |
|------------------|-------------------------------|
| Autre ouvrage : | 281 058.77 € HT |
| | 336 146.29 € TTC |
| Piste cyclable : | 491 017.92 € HT |
| | 587 257.43 € TTC |
| Total : | 776 801.69 € HT |
| | 929 054.82 € TTC est validée. |

Contact sera pris avec nos partenaires, LA CREA, la Direction des Routes, le Département service des déplacements doux et la REGION pour mise en route de la procédure.

Les divers dossiers de demande de subvention seront établis dans les meilleurs délais.

Les différentes délibérations énoncées ci-dessous valident l'intégralité du projet.

Délibération n° 2012/0061 : ADOPTION DU PROJET.

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement des bas-côtés de la Route Départementale 928 par la création d'une piste cyclable (côté ouest direction Nord) et d'une piste piétonne (côté est direction nord) pour assurer la sécurité des usagers riverains et plus précisément les élèves se rendant au collège Lucie Aubrac,

Considérant les différents entretiens entre les divers partenaires,

Considérant l'opération 33 (RD928) du Budget Primitif 2012,

VU – la délibération n° 2012/0030 du 26 mars 2012,

VU – le dossier détaillé établi par la société EGIS France en date du 14 juin 2012

VU – les trois propositions de gestion des eaux pluviales annexées à la présente délibération,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après vote à l'unanimité,

1) ADOPTE LE PROJET en faisant le choix de la 3^{ème} solution,

2) AUTORISE monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2012/0062 : AMENAGEMENT RD 928 – DEMANDE DE SUBVENTION – DEPARTEMENT 76 - DIRECTION DES ROUTES :

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement des bas-côtés de la Route Départementale 928 par la création d'une piste cyclable

(Côté ouest direction Nord) et d'une piste piétonne (côté est direction nord) pour assurer la sécurité des usagers riverains et plus précisément les élèves se rendant au collège Lucie Aubrac,

Considérant la délibération n° 2012/0061 du 18 juin 2012 adoptant le projet d'aménagement selon la proposition établie par le bureau d'études EGIS France en date du 14 juin 2012,

Considérant le montant des travaux s'élevant à :

| | HT | TTC |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| - Autre ouvrage | 281 058.77 € | 336 146.29 € |
| - Piste cyclable | 491 017.92 € | 587 257.43 € |
| TOTAL DES TRAVAUX | 776 801.69 € | 929 054.82 € |

DECIDE à l'unanimité

2 – DE DEMANDER une subvention auprès du DEPARTEMENT 76 – DIRECTION DES ROUTES,

3 – D'AUTORISER monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Délibération N° 2012/0063 : AMENAGEMENT RD 928 – DEMANDE DE SUBVENTION – DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME - SERVICE DES DEPLACEMENTS DOUX :

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement des bas-côtés de la Route Départementale 928 par la création d'une piste cyclable

(côté ouest direction Nord) et d'une piste piétonne (côté est direction nord) pour assurer la sécurité des usagers riverains et plus précisément les élèves se rendant au collège Lucie Aubrac,

Considérant la délibération n° 2012/0061 du 18 juin 2012 adoptant le projet d'aménagement selon la proposition établie par le bureau d'études EGIS France en date du 14 juin 2012,

Considérant le montant des travaux s'élevant à :

| | HT | TTC |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| - Autre ouvrage | 281 058.77 € | 336 146.29 € |
| - Piste cyclable | 491 017.92 € | 587 257.43 € |
| TOTAL DES TRAVAUX | 776 801.69 € | 929 054.82 € |

DECIDE à l'unanimité

2 – DE DEMANDER une subvention auprès du DEPARTEMENT 76 – SERVICE DES DEPLACEMENTS DOUX,

3 – D'AUTORISER monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Délibération n° 2012/0064 : AMENAGEMENT RD 928 – DEMANDE DE SUBVENTION REGION HAUTE NORMANDIE :

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement des bas-côtés de la Route Départementale 928 par la création d'une piste cyclable

(côté ouest direction Nord) et d'une piste piétonne (côté est direction nord) pour assurer la sécurité des usagers riverains et plus précisément les élèves se rendant au collège Lucie Aubrac,

Considérant la délibération n° 2012/0061 du 18 juin 2012 adoptant le projet d'aménagement selon la proposition établie par le bureau d'études EGIS France en date du 14 juin 2012,

Considérant le montant des travaux s'élevant à :

| | HT | TTC |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| - Autre ouvrage | 281 058.77 € | 336 146.29 € |
| - Piste cyclable | 491 017.92 € | 587 257.43 € |
| TOTAL DES TRAVAUX | 776 801.69 € | 929 054.82 € |

DECIDE à l'unanimité

2 – DE DEMANDER une subvention auprès de la REGION HAUTE-NORMANDIE.

3 – D'AUTORISER monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

Délibération n° 2012/0065 : AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE RD 928 – DEMANDE DE SUBVENTION – LA CREA Voiries espaces publics :

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement des bas-côtés de la Route Départementale 928 par la création d'une piste cyclable

(côté ouest direction Nord) et d'une piste piétonne (côté est direction nord) pour assurer la sécurité des usagers riverains et plus précisément les élèves se rendant au collège Lucie Aubrac,

Considérant la délibération n° 2012/0061 du 18 juin 2012 adoptant le projet d'aménagement selon la proposition établie par le bureau d'études EGIS France en date du 14 juin 2012,

Considérant le montant des travaux s'élevant à :

| | HT | TTC |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| - Autre ouvrage | 281 058.77 € | 336 146.29 € |
| - Piste cyclable | 491 017.92 € | 587 257.43 € |
| TOTAL DES TRAVAUX | 776 801.69 € | 929 054.82 € |

DECIDE à l'unanimité

2 – DE DEMANDER une subvention auprès de la CREA – service voiries espaces publics au titre de l'aménagement de la piste cyclable,

3 – D'AUTORISER monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes au dossier.

V – TARIFS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2012 :

Les tarifs des repas du restaurant scolaire et de l'étude surveillée sont augmentés ainsi et applicables au 1^{er} septembre prochain.

- RESTAURANT SCOLAIRE :

Délibération n° 2012/0055 : TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE 2012/2013

Le Conseil Municipal,

VU – les délibérations des 11 septembre 2006, 10 septembre 2007, 13 octobre 2008, 04 juillet 2011 et la volonté de faire évoluer ces tarifs en fonction de l'évolution du coût de la vie (+ 2.50 %),

DECIDE à l'unanimité

- *De pratiquer à compter du 1^{er} septembre 2012 les tarifs suivants :*

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2011

Enfant inscrit de la commune : 3.20 € / repas

Enfant inscrit hors commune : 4.20 € / repas

Enfant repas occasionnel : 4.20 € / repas

Repas Adulte : 4.89 € / repas

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2012

Enfant inscrit de la commune : 3.30 € / repas

Enfant inscrit hors commune : 4.30 € / repas

Enfant repas occasionnel : 4.30 € / repas

Repas Adulte: 5.00 € / repas

- ETUDES SURVEILLES :

Délibération n° 2012/0056 :TARIFS ETUDES SURVEILLEES 2012/2013

Le Conseil Municipal,

VU – les délibérations des 11 septembre 2006, 10 septembre 2007, 13 octobre 2008 et 04 juillet 2011 et la volonté de faire évoluer ses tarifs en fonction de l'évolution du coût de la vie (+ 2.50 %),

DECIDE à l'unanimité

- De pratiquer à compter du 1^{er} septembre 2012 les tarifs suivants :
-

ETUDES SURVEILLEES 2011 :

Tarif horaire : 1.91 € soit 2.40 € / journée

ETUDES SURVEILLEES 2012 :

Tarif horaire : 1.96 € soit 2.45 € / journée.

**V - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE
TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ :**

Délibération n° 2012/0057 :

VU – les délibérations des 29 juin 2009 et 04 juillet 2011,

Considérant le courrier du Syndicat Départemental d'Energie 76 accompagné de son annexe jointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE

1 – De procéder à l'établissement des titres de recettes correspondant à la distribution et au transport de gaz à savoir :

DISTRIBUTION : titre de recettes pour un montant de 902.00 € - article 73323

TRANSPORT : titre de recettes pour un montant de 111.00 € - article 73323.

VI – ESPACE CULTUREL : Dénomination

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le nouvel espace culturel fonctionne très bien.

Il est important de lui donner un nom et monsieur DUCABLE suggère « CONSUELO », titre d'un roman de George Sand. L'école élémentaire s'appelant « George Sand », « CONSUELO » est en adéquation avec le thème choisi auparavant.

Délibération n° 2012/0058

Considérant l'ouverture prochaine du nouvel espace culturel sise 714 rue de l'église,

Considérant le choix du Conseil Municipal de procéder à la dénomination de ce nouvel espace,

Après réflexion,

Et vote à main levée

Le Conseil Municipal PAR 14 VOIX POUR et 01 ABSTENTION

1) DE DENOMMER l'espace culturel « ESPACE CONSUELO ».

VII – DECISION MODIFICATIVE N° 01 :

Délibération n° 2012/0059

VU – le vote du Budget Primitif 2012,

Considérant la création de l'opération 31 au Budget Primitif 2012 pour la réhabilitation de la maison sise 112 rue du Mont Roty,

Considérant que ce bâtiment aura pour usage l'annexe de la garderie scolaire,

Considérant la nécessité de procéder à la mise aux normes de la chaudière,

Considérant les crédits inscrits,

VU – le souhait de confier à un programmiste la réorganisation et l'utilisation des divers bâtiments communaux situés dans le périmètre de la mairie,

Considérant que le coût d'une étude s'élève à environ 16 000 €,

Considérant la création de l'opération 27 au Budget Primitif 2012 pour le changement de destination du presbytère,

Considérant les crédits inscrits,

Le Conseil Municipal, après vote à main levée, DECIDE à l'unanimité

1 – de procéder à la décision modificative suivante :

Opération 30 – ATELIER COMMUNAL :

– ARTICLE 2182 - 23 000 €

Opération 31 – MAISON 112 RUE DU MONT ROTY

– ARTICLE 23132 + 15 000 €

Opération 27 – PRESBYTERE CHANGEMENT DE DESTINATION

- ARTICLE 2031 + 8000 €

La solution préconisée serait de raccorder la maison du 112 rue du Mont Roty sur la chaudière desservant les divers bâtiments. Une étude de faisabilité est actuellement en cours.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **FORMATION PREMIERS SECOURS A L'ENFANT :**

Délibération n° 2012/0060 :FORMATION PREMIERS SECOURS A L'ENFANT :

Considérant la nécessité que le personnel en charge de la surveillance des enfants au sein du restaurant scolaire, des écoles maternelle et élémentaire et de la garderie scolaire soient aptes à intervenir efficacement face à une urgence en attendant l'arrivée des secours,

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité

1 ° De faire appel à l'ASSOCIATION NATIONALE DES PREMIERS SECOURS 1 rue de l'argillère 76230 BOIS-GUILLAUME-BIHOREL pour l'organisation de cette formation,

2 ° De prendre en charge la somme de 490.00 euros qui sera prélevée sur le Budget Primitif 2012 – article 6184,

3° CHARGE monsieur le Maire de mettre en place l'organisation de cette formation.

Certains agents des écoles sont bien évidemment déjà titulaires de cette formation. Ces journées permettront d'acquérir ou de renouveler les acquis.

- **ELECTIONS :**

Nadine DUJARDIN fait remarquer que les élus devraient s'impliquer davantage dans les vacances notamment lors des dernières législatives.

- **PIGEONS :**

Monsieur GUILMOT se fait porte parole sur la prolifération des pigeons. Des travaux complémentaires sur le revers de toit de l'église vont être effectués.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,
Gérard DUCABLE